

POINT FORT

Surpopulation, étrangers ou densification, un autre regard sur la Suisse à 10 millions

VOTATION. Alors que le peuple s'exprimera le 14 juin sur l'initiative de l'UDC visant à contenir la population, *L'Agefi* met en lumière six phénomènes à même de nourrir le débat.

Jonas Follonier

A l'approche de la votation du 14 juin sur l'initiative de l'UDC visant à contenir la population suisse sous la barre des 10 millions d'habitants d'ici à 2050, le débat sur l'immigration s'intensifie. Soulevant des problématiques réelles, comme la pénurie de logements ou la saturation des transports, il repose pourtant sur des réalités plus nuancées qu'il n'y paraît parfois.

Derrière les chiffres bruts se cachent des dynamiques démographiques, économiques et territoriales complexes, parfois contre-intuitives. Affaiblissement démographique, contributions à la prévoyance vieillesse ou encore potentiel de densification: autant d'éléments qui échappent fréquemment à la discussion publique. *L'Agefi* met en lumière six faits méconnus pour éclairer les enjeux d'un scrutin très observé, y compris par les pays limitrophes.

1 La tendance à long terme est au déclin démographique

Depuis les années 1970, le taux de fécondité helvétique – mesuré par le nombre d'enfants par femme – est inférieur au seuil de 2,1 nécessaire au remplacement des générations, comme le montrent les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En 2024, cet indicateur a atteint son niveau le plus bas avec 1,29 enfant par femme. La pyramide des âges a commencé à s'inverser, l'immigration ne venant combler qu'en partie le vieillissement de la population. Celui-ci est amené à s'amplifier jusqu'en 2040, particulièrement en raison de l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom, ce qui accentue notamment les problèmes de financement de la prévoyance vieillesse.

Cette tendance est la même pour les principaux pays d'émigration vers la Suisse. L'Allemagne affichait cette année-là 1,35 enfant par femme, l'Italie 1,18 et la France 1,62 – des niveaux historiquement bas, selon Eurostat. Ce n'est pas tout. La moitié des pays dans le monde connaissent aujourd'hui une réduction de leur nombre d'habitants. Comme l'explique le démographe français Bruno Tertrais, auteur du *Choc démographique* (2020), plus les sociétés sont



Berne. Toute la population suisse pourrait être logée dans la moitié du canton de Berne s'il était densifié comme la capitale fédérale, selon le conseiller aux Etats vaudois Pierre-Yves Maillard.

prospères, plus elles sont urbanisées. Et plus il y a d'urbanisation, moins il y a de natalité. D'après les dernières projections de la Division de la population des Nations unies, la population mondiale devrait elle-même commencer à se contracter avant la fin du siècle.

Selon le scénario de référence de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui ne prend pas en compte l'initiative de l'UDC, une contraction de la population suisse n'est pas attendue avant 2075. En revanche, selon la variante basse du scénario, qui suppose une migration plus basse, une fécondité en légère baisse et une augmentation presque inexistante de l'espérance de vie, la population suisse atteindrait son maximum à 9,3 millions d'habitants en 2042, avant de diminuer. Le dépassement de 10 millions d'habitants à l'horizon 2050, que veut em-

pêcher le parti agrarien, ne se produirait pas.

2 L'immigration a atteint son pic avant la libre circulation des personnes

La part des étrangers au sein de la population helvétique a atteint des records ces dernières années, s'élevant à 28% de la population résidente permanente en 2025 selon l'OFS, contre 21% en 2000, 15% en 1980 et 11% en 1960. Le solde migratoire net du pays en chiffres absolus a également atteint des valeurs jamais comptabilisées auparavant, avec un pic de près de 99.000 personnes en 2023, contre 40.000 à 50.000 au début des années 2000 ou moins de 20.000 dans les années 1990.

La tendance est cependant différente quand on met en relation cet indicateur avec la

population totale. En proportion de cette dernière, le solde migratoire a atteint son maximum en Suisse durant les années 1950 et 1960, avec des taux pouvant dépasser 1,5% par an, contre environ 1% lors du pic récent lié à la libre circulation des personnes, selon les informations de l'OFS et du Secrétariat d'Etat aux mi-

grations. Ce phénomène suit celui du taux de croissance démographique, plus élevé dans les années 1960 que dans les dernières décennies (voir le graphique ci-dessous). Cette comparaison doit toutefois être interprétée avec prudence: les données des années 1950 sont moins précises et reposent sur des définitions

différentes de la migration, dans une Suisse qui recourait massivement aux travailleurs saisonniers, pas toujours comptabilisés de la même manière que les résidents actuels.

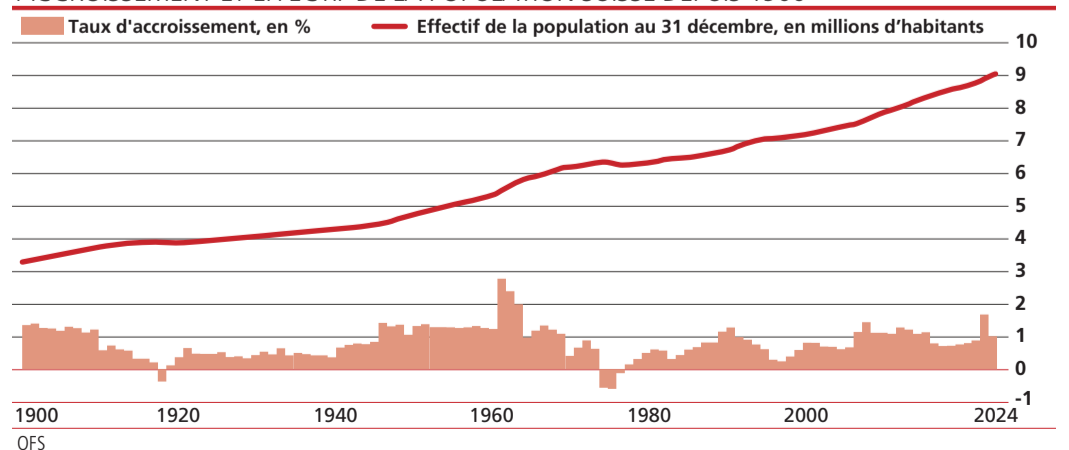
3 Le taux d'activité des ressortissants de l'UE est supérieur à celui des Suisses

Les ressortissants européens, représentant trois quarts de l'immigration dans le pays, affichent en moyenne un taux d'activité plus élevé que les Suisses. Selon les données de l'OFS, ce pourcentage était de 86,8% pour les personnes entre 15 et 64 ans issues de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE), contre 84,9% pour les porteurs d'un passeport rouge à la croix blanche en âge de travailler. Cette différence s'explique par le fait que les immigrés européens viennent majoritairement en Suisse pour travailler.

Ce constat ne vaut cependant pas pour l'ensemble de la population étrangère. Si l'on inclut tous les groupes d'origine, le taux d'activité des étrangers s'élève à 82,4%. Outre le fait que les requérants d'asile ne sont pas autorisés à travailler durant leur séjour dans les centres de la Confédération, la part du regroupement familial dans les motifs d'immigration des ressortissants des Etats tiers (42% en 2024) est bien supérieure à celle valant pour les européens (18%).

En revanche, si l'on prend le taux d'occupation, les étrangers – d'où qu'ils viennent – sont davantage représentés en nombre d'équivalents temps plein que les Suisses. En 2024, la part de ressortissants européens de 15 à 64 ans à travailler à 90% ou 100% était de 90% chez les hommes et de 58% chez les femmes, contre 81% et 40% pour les Suisses. C'est également vrai des étrangers issus

ACCROISSEMENT ET EFFECTIF DE LA POPULATION SUISSE DEPUIS 1900



mercredi 6 mai 2026

d'Etats tiers en âge de travailler, où cet indicateur était de 87% chez les hommes et de 51% chez les femmes.

Les habitants de nationalité étrangère sont toutefois davantage à recourir au chômage que les citoyens helvétiques (*voir le prochain point*).

4 | **Les immigrés contribuent davantage à l'AVS qu'ils n'en profitent**

D'après les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas), les ressortissants européens ou d'Etats tiers financent davantage l'assurance vieillesse et survivants (AVS) qu'ils n'en bénéficient. En 2022, dernière année disponible pour les données pertinentes, les étrangers ont versé 34% des cotisations AVS, alors qu'ils ne percevaient que 18% des prestations. Les citoyens helvétiques, à l'inverse, profitent donc davantage de l'AVS qu'ils n'y contribuent.

Cela s'explique par le fait qu'une part significative des immigrés européens, majoritairement venus en Suisse pour travailler, retournent dans leur pays d'origine une fois à la retraite. Là-bas, ils ne peuvent pas toucher de prestations complémentaires et beaucoup ne perçoivent pas de rente complète, car ils n'ont pas effectué l'ensemble de leur carrière en Suisse.

En revanche, la situation est inverse dans l'assurance chômage (AC). Selon les données de l'Ofas et du Secrétariat d'Etat à l'économie, les Suisses ont versé 67,3% des cotisations AC et perçu 50,9% des indemnités. Les ressortissants de l'UE et de l'AELE, eux, ont versé 26,7% des cotisations AC et perçu 33% des indemnités. Quant aux ressortissants d'Etats tiers, ils ont donc versé 6% des cotisations et touché 16,1% des indemnités.

Le différentiel au niveau des cotisations s'explique par le fait que les personnes arrivées dans le pays n'ont souvent pas cotisé à l'AC durant une partie de leur carrière, l'ayant effectuée dans un autre Etat. Quant aux indemnités, «les ressortissants de l'UE ou de l'AELE présentent un risque plus élevé de tomber au chômage, notamment parce qu'ils travaillent plus souvent dans des emplois moins stables, davantage sujets à des variations conjoncturelles ou saisonnières», comme le relève le dernier rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.

5 | **L'initiative de l'UDC ne freinerait pas nécessairement le nombre d'entrées sur le territoire**

C'est même peu probable. L'initiative se concentre sur la population résidente per-

manente et exclut donc toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées en Suisse depuis moins de 12 mois. Dès lors, si le texte de l'UDC est adopté, les entreprises pourraient continuer à recruter de la main-d'œuvre étrangère, qu'il s'agisse de travailleurs détachés ou de frontaliers – qui, par définition, ne pèsent pas ou peu dans la problématique du logement, mais contribuent à la saturation des voies de transport.

De plus, d'après les spécialistes, le travail au noir gagnerait en attractivité. «C'est ce qu'on voit par exemple dans des pays qui ont fermé les frontières, [...] il y a une substitution d'une migration légale par une migration clandestine», expliquait ainsi le démographe Philippe Wanner en février dans un podcast du groupe de réflexion libéral Avenir Suisse.

6 | **Toute la population suisse pourrait être logée dans la moitié du canton de Berne s'il était densifié comme la capitale fédérale**

C'est le conseiller aux Etats Pierre-Yves Maillard (PS/VD) qui l'a affirmé le mois dernier dans le podcast du Temps «*Sous la coupole*». L'Agefi a vérifié la validité de son calcul. La ville fédérale, dont la superficie est de 51,6 km², comptait 146.348 habitants en août dernier, soit 2836 par km², selon les données officielles de la capitale. Le canton de Berne, quant à lui, s'étale sur 5940 km², d'après l'OFS. Il pourrait donc théoriquement abriter 16,8 millions d'habitants s'il était densifié comme la ville. Ainsi, la population actuelle du pays – 9,1 millions d'habitants en 2025 selon les chiffres provisoires de l'OFS – pourrait bel et bien se loger dans la moitié – ou un peu plus – du canton de Berne.

Certes, espace géographique ne veut pas dire espace habitable. Et encore moins espace constructible, la législation en la matière s'étant par ailleurs durcie avec l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014. Néanmoins, le potentiel de la Suisse en matière de densification subsiste. Ainsi, selon les statistiques sur les bâtiments et logements publiées par l'OFS, fin 2024, 55% des quelque 900.000 maisons individuelles du pays n'étaient occupées que par une ou deux personnes – dont une maison sur cinq par une seule personne. Cette situation est notamment liée au départ des enfants du foyer et à des prix élevés pour un nouveau logement, qui eux-mêmes résultent d'une pénurie de biens face à une forte demande.■